



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEUX-SÈVRES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2019-071

PUBLIÉ LE 4 JUIN 2019

Sommaire

Préfecture des Deux-Sèvres

79-2019-06-03-003 - AP renouvellement CDNPS Deux-Sèvres (12 pages)

Page 3

Préfecture des Deux-Sèvres

79-2019-06-03-003

AP renouvellement CDNPS Deux-Sèvres



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

ARRÊTÉ

**portant renouvellement de la composition de la Commission départementale
de la nature, des paysages et des sites des Deux-Sèvres**

Le Préfet des Deux-Sèvres,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

- Vu** le code de l'Environnement, notamment ses articles R 341-16 à R 341-25 ;
- Vu** le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R133-1 et suivants ;
- Vu** la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;
- Vu** l'ordonnance n° 2004-637 du 1^{er} juillet 2004 relative à la simplification de la composition et du fonctionnement des commissions administratives et à la réduction de leur nombre, ratifiée et modifiée par la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit ;
- Vu** l'ordonnance n° 2005-727 du 30 juin 2005 portant diverses dispositions relatives à la simplification des commissions administratives ;
- Vu** l'ordonnance n° 2014-355 du 20 mars 2014 relative à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État ;
- Vu** le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives et notamment ses articles 8, 9 et 20 ;
- Vu** le décret du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ;
- Vu** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009, relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu** le décret n° 2014-450 du 2 mai 2014 relatif à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2006 modifié, instituant une commission de la Nature, des Paysages et des Sites dans le département des Deux-Sèvres ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 28 avril 2016, portant nomination des membres de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites des Deux-Sèvres, modifié ;
- Vu** les propositions des collectivités et organismes consultés en vue de la désignation des membres de la Commission départementale de la nature des paysages et des sites des Deux-Sèvres ;

Considérant qu'il convient de renouveler la composition de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites des Deux-Sèvres ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La composition de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites des Deux-Sèvres est renouvelée comme suit :

Le préfet ou son représentant, Président.

1°) Collège de représentants des services de l'État, membres de droit :

- * la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant ;
- * le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou son représentant ;
- * le directeur Inter-Régional de Poitou-Charentes Limousin de l'office national de la chasse et de la faune sauvage ou son représentant ;
- * l'architecte des bâtiments de France, cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine ou son représentant ;
- * le directeur départemental des territoires ou son représentant ;
- * le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations ou son représentant ;
- * le chef du Service de la coordination et du soutien interministériels ou son représentant ;

2°) Collège de représentants élus des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale :

a) – représentants du Conseil Départemental des Deux-Sèvres :

- * M. Gilbert FAVREAU, président du conseil départemental des Deux-Sèvres ;
- * Mme Séverine VACHON, conseillère départementale de Mignon-et-Boutonne ;
- * M. Bernard BELAUD, conseiller départemental de Mignon-et-Boutonne ;
- * Mme Élodie TRUONG, conseillère départementale de Niort-2 ;
- * Mme Chantal BRILLAUD, conseillère départementale de Celles-sur-Belle ;
- * Mme Maryline GELÉE, conseillère départementale du Val-de-Thouet ;
- * M. Hervé de TALHOUËT-ROY, conseiller départemental de la Gâtine ;
- * Mme Coralie DÉNOUES, conseillère départementale, de la Gâtine ;
- * Mme Rose-Marie NIETO, conseillère départementale de Niort-1 ;
- * M. François GINGREAU, conseiller départemental de Bressuire ;

b) – représentants des communes :

- * M. Pierre BIGOT, maire de MARNES ;
- * M. Claude REDIEN, maire délégué de TILLOU ;
- * M. Nicolas GAMACHE, maire de COUTIÈRES ;
- * M. Jean-Marie HAYE, maire de BRIOUX-SUR-BOUTONNE ;
- * M. Michel PAILLEY, adjoint au maire de NIORT ;
- * M. Albert BOIVIN, conseiller municipal délégué de PARTHENAY ;
- * M. Olivier FOUILLET, maire d'AIRVAULT ;

- * M. Christian ROCHARD, maire de LUCHÉ-THOUARSAIS ;
- * M. Patrice HUCTEAU, maire de VILLIERS-EN-BOIS ;
- * Mme Dany BREMAUD, maire de SAINT-HILAIRE-LA-PALUD ;
- * M. Gérard PERRIN, maire d'AUGÉ ;
- * M. Jean-Marc GIRET, maire de VASLES ;

c) – représentants des établissements publics de coopération intercommunale :

- * Mme Yvelise BALLU-BERTHELLEMY, vice-présidente de la Communauté de Communes du Haut-Val-de-Sèvre ;
- * M. Norbert BONNEAU, vice-président de la Communauté de Communes du Thouarsais ;
- * M. Michel SIMON, vice-président de la Communauté d'Agglomération du Niortais ;
- * M. Louis-Marie GUERINEAU, vice-président de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine ;
- * M. Didier VOY, vice-président de la Communauté de Commune de Parthenay-Gâtine ;
- * M. Claude POUSIN, vice-président de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais ;
- * M. Pierre RAMBAULT, vice-président de la Communauté de Communes du Thouarsais ;
- * M. Jean-Marie-HAYE, vice-président de la Communauté de Communes du Mellois en Poitou ;

3°) Collège de personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et, le cas échéant, de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles :

a) –personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie :

- * Mme Évelyne HENRIOT, paysagiste conseiller au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Deux-Sèvres ;
- * Mme Sandra BENHAMO, paysagiste conseiller au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Deux-Sèvres ;
- * Mme Delphine PAGE, architecte conseiller au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Deux-Sèvres ;
- * M. Olivier LOURDAIS, Centre national de la recherche scientifique - Centre d'études biologiques de Chizé ;

b) – représentants d'associations agréées de protection de l'Environnement :

- * M. Jean-Louis BOURABIER, administrateur de la Fédération des chasseurs des Deux-Sèvres ;
- * M. Paul DUPUIS, administrateur de la Fédération des chasseurs des Deux-Sèvres ;
- * M. Frédéric AUDURIER, technicien de la Fédération des chasseurs des Deux-Sèvres ;
- * M. David BERTHONNEAU, technicien de la Fédération des chasseurs des Deux-Sèvres ;
- * M. Jean-Claude PEIGNE, Fédération des Deux-Sèvres pour la pêche et la protection du milieu aquatique ;
- * M. Patrice GUITTARD, Fédération des Deux-Sèvres pour la pêche et la protection du milieu aquatique ;
- * M. Yanik MAUFRAS, président de Deux-Sèvres nature environnement ;
- * Mme Catherine TROMAS, Deux-Sèvres nature environnement ;
- * M. Nicolas COTREL, Deux-Sèvres nature environnement ;
- * M. Philippe ROUILLIER, Deux-Sèvres nature environnement ;
- * M. Jean-Michel PASSERAULT, Groupe ornithologique des Deux-Sèvres ;
- * M. Jean WORMS, Groupe ornithologique des Deux-Sèvres ;

- * Mme Éline LACROIX, Groupe ornithologique des Deux-Sèvres ;
- * M. Jacques PELLERIN, Groupe ornithologique des Deux-Sèvres ;
- * Mme Joëlle LALLEMAND, présidente de l'association de protection, d'information et d'étude de l'eau et de son environnement ;
- * Mme Aline RENAUDIN, vice-présidente de l'association de protection, d'information et d'étude de l'eau et de son environnement ;

c) – représentants des organisations agricoles ou sylvicoles :

- * M. François CHAUVEAU, Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres ;
- * M. Denis MOUSSEAU, Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres ;
- * Mme Brigitte BONNISSEAU, Centre régional de la propriété forestière Nouvelle Aquitaine ;
- * M. Arnaud MACE DE LEPINAY, Centre régional de la propriété forestière Nouvelle Aquitaine ;

4°) Collège de personnes compétentes dans les domaines d'intervention de chaque formation spécialisée :

- * Mme Geneviève SAUVÉ, ingénieur des eaux et forêts en retraite ;
- * M. Simon BOUET, chargé de mission antenne paysage au Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes ;
- * M. Raphaël GRIMALDI, Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes ;
- * Mme Sabrina MAIANO, Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes ;
- * Mme Estelle RODON, Coordination pour la défense du Marais Poitevin ;
- * M. Jean-Pierre PÉTORIN, Coordination pour la défense du Marais Poitevin ;
- * M. Rémi FRUCHARD, association des vieilles maisons françaises ;
- * M. Didier de LALANDE, association des vieilles maisons françaises ;
- * Mme Gaële CALVEZ, architecte au Parc naturel régional du Marais poitevin ;
- * Mme Jordane ANCELIN, paysagiste-conseil au Parc naturel régional du Marais poitevin ;
- * M. Baptiste SIMON, Syndicat des énergies renouvelables ;
- * M. Pierre MORA, Syndicat des énergies renouvelables ;
- * M. Sébastien VOUILLON, France énergie éolienne ;
- * M. Arnaud PREVOTEAU, France énergie éolienne ;
- * Mme Élise DESPREZ, France énergie éolienne ;
- * M. Thierry DEVAUTOUR, président du Centre régional des énergies renouvelables ;
- * M. Denis RENOUX, directeur du Centre régional des énergies renouvelables ;
- * M. Claude SAPKAS-KELLER, délégué départemental des maisons paysannes de France ;
- * Mme Florence WAECHTER, déléguée départementale de la société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France ;
- * M. Laurent VAUDOYER, société MPE-Avenir ;
- * M. Hervé GUYON, société MPE-Avenir ;
- * M. Camille MALIDIN, société Clear Channel France ;
- * M. Thierry BERLANDA, société Insert ;
- * M. Jean-François DERAY Signabox SARL ;
- * M. Stéphane DUPUY, Graphic Application ;
- * M. Dominique BILLON, Carrières Roy ;
- * M. Jérôme HENRY, Carrières Kléber Moreau ;
- * M. Renaud JOSPIN, Carrières de Luché ;
- * M. Loïc PERRET, CMGO La Peyratte ;
- * M. Christophe CALVET, Eurovia ;
- * M. Maxime LE BRUN, Colas Centre Ouest ;
- * M. Bernard RAGOT, responsable du parc zoologique Zoodyssée ;
- * Mme Laurie BERTHOMIEU, docteur vétérinaire au parc animalier Zoodyssée ;
- * M. Jean-Pierre QUINTARD, administrateur de l'Amicale des Volières ;

- * M. Jean-Louis DUBREUIL, éleveur ;
- * M. René VEZINAT, éleveur ;
- * Mme Marie NOURISSON, Sarl Animal & CO;
- * Mme Laurence LABADE, Jardiland ;
- * M. Noël GUILLON, retraité du Centre national de la recherche scientifique - Centre d'études biologiques de Chizé ;

Article 2 : Cette Commission se réunit en cinq formations spécialisées, présidées par le préfet ou son représentant et composées à parts égales de membres de chacun des quatre collèges :

- 1°) une formation spécialisée dite « de la Nature » ;
- 2°) une formation spécialisée dite « des Sites et des Paysages » ;
- 3°) une formation spécialisée dite « de la Publicité » ;
- 4°) une formation spécialisée dite « des Carrières » ;
- 5°) une formation spécialisée dite « de la Faune Sauvage Captive ».

Article 3 : La formation spécialisée dite « de la Nature » est composée comme suit :

1°) Collège des représentants des services de l'État :

- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant ;
- le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou son représentant ;
- le directeur départemental des territoires ou son représentant ;
- l'architecte des bâtiments de France, cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine ou son représentant ;

2°) Collège des représentants élus des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale :

Membres titulaires	Membres suppléants
- M. Pierre BIGOT, maire de MARNES	- M. Nicolas GAMACHE, maire de COUTIÈRES
- M. Claude REDIEN, maire délégué de TILLOU	- M. Jean-Marie HAYE, maire de BRIOUX-SUR-BOUTONNE
- Mme Yvelise BALLU-BERTHELLEMY, vice-présidente de la Communauté de Communes du Haut-Val-de-Sèvre	- M. Norbert BONNEAU, vice-président de la Communauté de Communes du Thouarsais
- Mme Séverine VACHON, conseillère départementale de Mignon-et-Boutonne	- Mme Rose-Marie NIETO, conseillère départementale de Niort-1

3°) Collège des personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et, le cas échéant, de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles :

Membres titulaires	Membres suppléants
- M. Paul DUPUIS, administrateur de la Fédération des chasseurs des Deux-Sèvres	- M. Jean-Louis BOURABIER, administrateur de la Fédération des chasseurs des Deux-Sèvres
- M. Jean-Claude PEIGNE, Fédération des Deux-Sèvres pour la pêche et la protection du milieu aquatique	- M. Patrice GUITTARD, Fédération des Deux-Sèvres pour la pêche et la protection du milieu aquatique

- M. François CHAUVEAU, Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres	- M. Denis MOUSSEAU, Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres
- Mme Brigitte BONNISSEAU, Centre régional de la propriété forestière Nouvelle Aquitaine	- M. Arnaud MACE DE LEPINAY, Centre régional de la propriété forestière Nouvelle Aquitaine

4°) Collège des personnes compétentes en matière de protection de la flore et de la faune sauvage ainsi que des milieux naturels :

Membres titulaires	Membres suppléants
- Mme Éline LACROIX, Groupe ornithologique des Deux-Sèvres	- M. Jacques PELLERIN, Groupe ornithologique des Deux-Sèvres
- M. Nicolas COTREL, Deux-Sèvres nature environnement	- non désigné-
- Mme Geneviève SAUVÉ, ingénieur des eaux et forêts en retraite	- non désigné-
- M. Raphaël GRIMALDI, responsable de l'antenne Deux-Sèvres du Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes	- Mme Sabrina MAIANO, antenne Deux-Sèvres du Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes

5°) Lorsque la Commission se réunit en instance de concertation pour la gestion du réseau Natura 2000, le Préfet peut inviter des représentants d'organismes consulaires et des activités présentes sur les sites Natura 2000, notamment agricoles, forestières, extractives, touristiques ou sportives, à y participer sans voix délibérative.

6°) Lorsque la formation spécialisée est chargée d'émettre un avis sur un acte réglementaire relatif à la protection de sites d'intérêt géologique, le préfet peut inviter des personnes et des représentants des organismes consulaires et des activités concernés à y participer, sans voix délibérative.

Article 4 : La formation spécialisée dite « des Sites et des Paysages » est composée comme suit :

1°) Collège des représentants des services de l'État :

- la directrice régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement ou son représentant,
- le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou son représentant ;
- le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations ou son représentant,
- le directeur départemental des territoires ou son représentant,
- l'architecte des bâtiments de France, cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine ou son représentant ;
- le chef du Service de la coordination et du soutien interministériels ou son représentant.

2°) Collège des représentants élus des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale :

Membres titulaires	Membres suppléants
- M. Pierre BIGOT, maire de MARNES	- M. Nicolas GAMACHE, maire de COUTIERES
- M. Claude REDIEN, maire délégué de TILLOU	- M. Jean-Marie HAYE, maire de BRIOUX-SUR-BOUTONNE

- Mme Yvelise BALLU-BERTHELLEMY, vice-présidente de la Communauté de Communes du Haut-Val-de-Sèvre	- M. Norbert BONNEAU, vice-président de la Communauté de Communes du Thouarsais
- M. Michel SIMON, vice-président de la Communauté d'Agglomération du Niortais	- M. Louis-Marie GUERINEAU, vice-président de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine
- M. Hervé DE TALHOUET ROY, conseiller départemental de la Gâtine	- M. Bernard BELAUD, conseiller départemental de Mignon-et-Boutonne
M. Gilbert FAVREAU, président du conseil départemental des Deux-Sèvres (pour les projets éoliens soumis à Autorisation Environnementale)	M. François GINGREAU, conseiller départemental de Bressuire (pour les projets éoliens soumis à Autorisation Environnementale)

3°) Collège des personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et, le cas échéant, de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles :

Membres titulaires	Membres suppléants
- Mme Évelyne HENRIOT, paysagiste conseiller au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Deux-Sèvres	- Mme Sandra BENHAMO, paysagiste conseiller au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Deux-Sèvres
- Mme Catherine TROMAS, Deux-Sèvres nature environnement	- M. Yanik MAUFRAS, président de Deux-Sèvres nature environnement
- M. Jean-Michel PASSERAULT, Groupe ornithologique des Deux-Sèvres	- M. Jean WORMS, Groupe ornithologique des Deux-Sèvres
- Mme Brigitte BONNISSEAU, Centre régional de la propriété forestière Nouvelle Aquitaine	- M. Arnaud MACE DE LEPINAY, Centre régional de la propriété forestière Nouvelle Aquitaine
- M. François CHAUVÉAU, Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres	- M. Denis MOUSSEAU, Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres
- M. Thierry DEVAUTOUR, Centre régional des énergies renouvelables (pour les projets éoliens soumis à Autorisation Environnementale)	- M. Denis RENOUX, Centre régional des énergies renouvelables (pour les projets éoliens soumis à Autorisation Environnementale)

4°) Collège des personnalités compétentes en matière d'aménagement et d'urbanisme, de paysage, d'architecture et d'environnement :

Membres titulaires	Membres suppléants
- M. Claude SAPKAS-KELLER, délégué départemental des maisons paysannes de France	- Mme Florence WAECHTER, déléguée départementale de la société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France
- Mme Geneviève SAUVÉ, ingénieur des eaux et forêts en retraite	- M. Simon BOUET, chargé de mission antenne paysage au Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes
- Mme Gaële CALVEZ, architecte au Parc naturel régional du Marais poitevin	- Mme Jordane ANCELIN, paysagiste-conseil au Parc naturel régional du Marais poitevin
- Mme Estelle RODON, Coordination pour la défense du Marais Poitevin	- M. Jean-Pierre PÉTORIN, Coordination pour la défense du Marais Poitevin

- M. Rémi FRUCHARD, association des vieilles maisons françaises	- M. Didier de LALANDE, association des vieilles maisons françaises
- Mme Elise DESPREZ, France énergie éolienne (pour les projets éoliens soumis à Autorisation Environnementale)	- M. Baptiste SIMON, Syndicat des énergies renouvelables (pour les projets éoliens soumis à Autorisation Environnementale)

5°) Pour les demandes d'autorisation unique concernant les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent, le collège des personnes compétentes en la matière est remplacé par la formation suivante :

Membres titulaires	Membres suppléants
- M. Rémi FRUCHARD, association des vieilles françaises	- M. Didier de LALANDE, association des vieilles françaises
- Mme Geneviève SAUVÉ, ingénieur des eaux et forêts en retraite	- M. Simon BOUET, chargé de mission antenne paysage au Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes
- Mme Gaële CALVEZ, architecte au Parc naturel régional du Marais poitevin	- Mme Jordane ANCELIN, paysagiste-conseil au Parc naturel régional du Marais poitevin
- M. Baptiste SIMON, Syndicat des énergies renouvelables	- M. Pierre MORA, Syndicat des énergies renouvelables
- M. Sébastien VOUILLON, France énergie éolienne	- M. Arnaud PREVOTEAU, France énergie éolienne

Article 5 : La formation spécialisée dite « de la Publicité » est composée comme suit :

1°) Collège des représentants des services de l'État :

- la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant,
- le directeur départemental des territoires ou son représentant,
- l'architecte des bâtiments de France, cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine ou son représentant ;

2°) Collège des représentants élus des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale :

Membres titulaires	Membres suppléants
- M. Michel PAILLEY, adjoint au maire de NIORT	- M. Albert BOIVIN, conseiller municipal délégué de PARTHENAY
- M. Didier VOY, vice-président de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine	- M. Claude POUSIN, vice-président de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais
- Mme Élodie TRUONG, conseillère départementale de Niort-2	- Mme Chantal BRILAUD, conseillère départementale de Celles-sur-Belle

3°) Collège des personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et, le cas échéant, de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles :

Membres titulaires	Membres suppléants
- Mme Delphine PAGE, architecte conseiller au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Deux-Sèvres	- Mme Évelyne HENRIOT, paysagiste conseiller au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Deux-Sèvres
- Mme Catherine TROMAS, Deux-Sèvres nature environnement	- M. Yanik MAUFRAS, président de Deux-Sèvres nature environnement
- M. François CHAUVEAU, Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres	- M. Denis MOUSSEAU, Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres

4°) Collège des professionnels représentant les entreprises de publicité et les fabricants d'enseignes :

Membres titulaires	Membres suppléants
- M. Camille MALIDIN, société Clear Channel France	- M. Thierry BERLANDA, société Insert
- M. Laurent VAUDOYER, société MPE-Avenir	- M. Hervé GUYON, société MPE-Avenir
- M. Jean-François DERAY, Signabox SARL	- M. Stéphane DUPUY, Graphic Application

5°) Le maire de la commune intéressée par le projet ou le président du groupe de travail intercommunal prévu à l'article L.581-14 du code de l'Environnement.

Article 6 : La formation spécialisée dite « des Carrières » est composée comme suit :

1°) Collège des représentants des services de l'État :

- la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant,
- le directeur départemental des territoires ou son représentant ;
- l'architecte des bâtiments de France, cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine ou son représentant ;

2°) Collège des représentants élus des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale :

Membres titulaires	Membres suppléants
- M. Olivier FOUILLET, maire d'AIRVAULT	- M. Christian ROCHARD, maire de LUCHÉ-THOUARSAIS
- non désigné -	- M. Pierre RAMBAULT, vice-président de la Communauté de Communes du Thouarsais
- M. Gilbert FAVREAU, président du conseil départemental des Deux-Sèvres	- Mme Maryline GELÉE, conseillère départementale du Val-de-Thouet

3°) Collège des personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et, le cas échéant, de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles :

Membres titulaires	Membres suppléants
- Mme Joëlle LALLEMAND, présidente de l'association de protection d'information et d'étude de l'eau et de son environnement	- Mme Aline RENAUDIN, vice-présidente de l'association de protection d'information et d'étude de l'eau et de son environnement
- M. Philippe ROUILLIER, Deux-Sèvres nature environnement	- M. Nicolas COTREL, Deux-Sèvres Nature Environnement
- M. François CHAUVEAU, Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres	- M. Denis MOUSSEAU, Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres

4°) Collège des représentants des exploitants de carrières et des utilisateurs de matériaux de carrières :

Membres titulaires	Membres suppléants
- M. Dominique BILLON, Carrières Roy - Jérôme HENRY, Carrières Kléber Moreau	- M. Renaud JOSPIN, Carrières de Luché - M. Loïc PERRET, CMGO La Peyratte
- M. Christophe CALVET, Eurovia	- M. Maxime LE BRUN, Colas Centre Ouest

5°) Le maire de la commune sur le territoire de laquelle une exploitation de carrière est projetée.

Article 7 : La formation spécialisée dite « de la Faune Sauvage Captive » est composée ainsi qu'il suit :

1°) Collège des représentants des services de l'État :

- la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant,
- le directeur Inter-Régional de Poitou-Charentes Limousin de l'office national de la chasse et de la faune sauvage ou son représentant ;
- le directeur départemental des territoires ou son représentant,
- le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations ou son représentant,

2°) Collège des représentants élus des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale :

Membres titulaires	Membres suppléants
- M. Patrice HUCTEAU, maire de VILLIERS-EN-BOIS	- Mme Dany BREMAUD, maire de SAINT-HILAIRE-LA-PALUD
- M. Gérard PERRIN, maire d'AUGÉ	- M. Jean-Marc GIRET, maire de VASLES
- M. Jean-Marie HAYE, vice-président de la Communauté de Communes du Mellois en Poitou	- non désigné -
- M. Hervé de TALHOUËT-ROY, conseiller départemental de la Gâtine	- Mme Coralie DENOUES, conseillère départementale de la Gâtine

3°) Collège des représentants d'associations agréées dans le domaine de la protection de la nature et des scientifiques compétents en matière de faune sauvage captive :

Membres titulaires	Membres suppléants
- M. Jean-Claude PEIGNE, Fédération des Deux-Sèvres pour la pêche et la protection du milieu aquatique	- M. Patrice GUITTARD, Fédération des Deux-Sèvres pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- Mme Catherine TROMAS, Deux-Sèvres Nature Environnement	- non désigné -
- M. David BERTHONNEAU, technicien de la Fédération des chasseurs des Deux-Sèvres	- M. Frédéric AUDURIER, technicien de la Fédération des chasseurs des Deux-Sèvres
- M. Olivier LOURDAIS, Centre national de la recherche scientifique - Centre d'études biologiques de Chizé	- non désigné-

4°) Collège des responsables d'établissements pratiquant l'élevage, la location, la vente ou la présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques :

Membres titulaires	Membres suppléants
- M. Bernard RAGOT, responsable du parc zoologique Zoodyssée	- Mme Laurie BERTHOMIEU, docteur vétérinaire au parc zoologique Zoodyssée
- M. Jean-Pierre QUINTARD, administrateur de l'Amicale des Volières	- M. René VEZINAT, éleveur
- Mme Laurence LABADE, Jardiland	- Mme Marie NOURISSON, Sarl Animal & CO
- M. Noël GUILLON, retraité du Centre national de la recherche scientifique - Centre d'études biologiques de Chizé	- M. Jean-Louis DUBREUIL, éleveur

5°) La Commission peut également, sur décision de son président, entendre toute personne extérieure dont l'audition est de nature à éclairer ses délibérations, et notamment les représentants de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques. Les personnes ainsi entendues ne participent pas au vote.

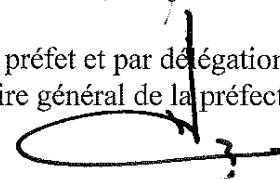
Article 8 : Le mandat triennal des membres désignés par la présente décision expirera le 3 juin 2022.

Article 9 : L'arrêté préfectoral du 28 avril 2016, portant nomination des membres de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites des Deux-Sèvres, modifié, est abrogé.

Article 10 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera notifiée aux membres de la Commission.

Fait à NIORT, le 3 juin 2019

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,



Didier DORÉ

